

**L'EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE À
TRAVERS *DE L'ESPRIT DES LOIS* DE MONTESQUIEU ET
DU CONTRAT SOCIAL DE ROUSSEAU**

**PAR
UGONNA EZINNE EKWUEME
PG/MA/14/76034**

**DEPARTMENT OF FOREIGN LANGUAGES AND
LITERARY STUDIES**

UNIVERSITY OF NIGERIA NSUKKA

AUGUST, 2017

UNIVERSITY OF NIGERIA NSUKKA

FACULTY OF ARTS

**DEPARTMENT OF FOREIGN LANGUAGES AND
LITERARY STUDIES**

**L'EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE ET
POLITIQUE À TRAVERS *DEL'ESPRIT DES LOIS* DE
MONTESQUIEU ET *DU CONTRAT SOCIAL* DE
ROUSSEAU**

PRESENTÉ PAR

UGONNA EZINNE EKWUEME

PG/MA/14/76034

SOUS LA DIRECTION DE PROF. M.A.E.OKOLIE

AUGUST, 2017

PAGE D'ARRETE

Ce mémoire a été lu et approuvé comme ayant satisfait les conditions partielles pour l'obtention d'une Maitrise en lettres (M A Littérature Française) du Département de langues étrangères et études littéraires, faculté des lettres, University of Nigeria, Nsukka.

.....

Directeur de mémoire

.....

Chef de Département

.....

Examineur externe

DÉDICACE

À Dieu Le Tout Puissant, Moncréateur et bienfaiteur.

REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus sincère à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

D'abord, je remercie Dieu, Le Tout Puissant pour Son amour et Ses bénédictions.

Ensuite, ce travail a vu le jour, grâce aux conseils de mon directeur de la recherche, Monsieur le Professeur M.A.E Okolie. Il a dirigé ce travail d'une manière spéciale. Ses idées magnifiques ont joué des rôles spécifiques dans ce travail.

Ma reconnaissance va aussi à tous les professeurs du département surtout le Chef de Département, Prof M.O Iwuchkwu, et les autres Professeurs, Prof Ohaegbu, Prof I.T.K Egeonu, Dr N. Okezie , Madame Nwagele Chimuanya et Dr E. Awa.

J'adresse ma profonde reconnaissance à mon mari, Monsieur Ugochukwu Armstrong Ubah, pour votre soutien moral et financier. Je remercie également ma mère, Madame R.E. Ekwueme et ma fille, Precious-Aimée. Aussi, mes sœurs- Madame Uchechi Ugwumadu et Madame Chigozie Iwu, mes freres- Monsieur Ekenna et Dr. Amanna.

Enfin, à mes camarades de classe, Chinenye, Ijeoma, Emma et Ignatus, je dis << grand merci>>

TABLE DES MATIÈRES

PAGE D'ARRET -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	i
DEDICACE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ii
REMERCIEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	iii
RÉSUMÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
INTRODUCTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
0.1 METHODOLOGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
0.2 ETAT DU SUJET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
CHAPITRE UN										
1.0 Vie et Œuvres de Montesquieu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
1.1 Vie de Montesquieu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
1.2 Montesquieu et Droits l'esclavage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
1.3 Œuvres de Montesquieu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
CHAPITRE DEUX										
2.0 Vie et Œuvres de Jean- Jacques Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
2.1 Vie de Jean- Jacques Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
2.2 Sentiment de Paranoïa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
2.3 Rousseau, Ses femmes et Ses enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
2.4 Œuvres de Jean- Jacques Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
CHAPITRE TROIS										
3.0 Présentation des romans et des idéologies de Montesquieu et Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
3.1 Résumé <i>De l'esprit des lois</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
3.2 Résumé <i>Du Contrat Social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
3.3 Idéologies de Montesquieu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
3.4 Idéologies de Jean-Jacques Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
3.5 Étude comparative des idées de Montesquieu et Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
CHAPITRE QUATRE										
4.0 Impacts des idées de Montesquieu et Rousseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
4.1 Impacts Sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26

4.2 Impacts Economiques	-	-	-	-	-	-	-	-	28
4.3 Impacts Politiques	-	-	-	-	-	-	-	-	29
Conclusion	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Bibliographie	-	-	-	-	-	-	-	-	33

RÉSUMÉ

L'avènement des philosophes du 18^e siècle dans l'étude de la littérature française n'est jamais en vain. Les impacts de leurs œuvres ont joué des rôles primordiaux dans la communauté globale de la littérature. Ils ont résolu beaucoup de questions littéraires et en même temps soulevé les questions des recherches du futur. Les philosophes, pour faire passer leurs idées, ont utilisé les genres littéraires

Ce travail est une concordance de l'effort de deux philosophes : Baron de la Brède de Montesquieu et Jean- Jacques Rousseau, soulignant leurs idées principales et leurs impacts sur le monde moderne, surtout dans les domaines socio-économiques et politiques. Nous avons utilisé *De l'esprit des lois* de Montesquieu et *Du Contrat Social* de Rousseau, pour montrer les idées proposées par les deux philosophes. Ensuite nous avons comparé les impacts de leurs idées à la société en général.

Aussi, nous avons analysé comment ces philosophes avaient évolué la société mondiale par leurs changements des paradigmes académiques. Leurs idées ont réorganisé la structure politique, sociale et économique. Cette étude explique les impacts de leurs idées sur la politique moderne et la connaissance de la démocratie, la théorie de climat, la séparation des pouvoirs et ainsi de suite.

Le problème du siècle présent, c'est que le gouvernement a échoué à affirmer des idées magnifiques de Montesquieu et Rousseau, pour cela, ce travail, en exposant les idées, va résoudre les crises diverses de ce siècle présent. Nous voulons faire comprendre les principes démocratiques de ce moment et comment ils ont décalé de sa norme d'origine. Donc, cet exercice académique va nous aider à revenir à l'originalité des œuvres de Rousseau et de Montesquieu surtout des aspects de la souveraineté populaire et de la séparation des pouvoirs.

INTRODUCTION

Au 18^e siècle, les grands philosophes ont apporté des idéologies éclairées qui ont transformé la société française. Leurs idéologies ont effacé l'abus des droits de l'homme, la phobie de la vie, la décadence morale, l'injustice, l'inégalité, la mauvaise administration, l'obscurité de la pensée humaine, la corruption et toutes autres malédictions qui ont existé avant le 18^e siècle. A cette notion, Maximilien de Robespierre a dit :

La royauté est anéantie, la noblesse
et le clergé ont disparu, le règne de
l'égalité commenceí í í í í í .
[Lettre à ses commettants n°1,1792]

Les philosophes des lumières avaient pour but, d'éclairer, d'où leur nom, esprit humain et pensée de leurs contemporains par la raison. Ces philosophes ont effacé les discriminations et les inégalités pour une justice plus équitable et dénoncent les privilèges de la noblesse. Comme cela, les philosophes ont dénoncé le pouvoir absolu et la monarchie quand elle est de droit divin. Cependant, leurs idées différaient en certains points. Donc, nous allons montrer la fin de l'âge d'obscurité and le commencement de la lumière basée sur les idées des philosophes.

A l'aide des idéologies des grands philosophes, la face entière de la société a progressivement changé. Cependant, les impacts des idéologies n'existent pas en France seulement mais aussi dans le monde entier. Donc, l'objectif de ce travail est de montrer les impacts socio-économiques et politiques que les grands philosophes ont eu dans la société française à travers leurs idéologies. Cependant, ce travail se base seulement sur les idéologies de Jean- Jacques Rousseau et de Charles óLouis de Secondant Baron de la Brède de Montesquieu. Nous avons présenté l'influence majeure de leurs contributions diverses et comment leurs idéologies ont fait évoluer l'économie, le système de gouvernement et l'éducation non seulement en France, mais aussi dans le monde entier. Après, nous avons présenté comment les révolutionnaires ont bénéficié des idées de Rousseau et de Montesquieu et aussi comment les idées mêmes ont changé la rédaction de la Constitution Française et la Constitution des Etats-Unis. Encore, l'influence des ouvrages n'est pas inéluctable dans le monde entier. Cela signifie que nous avons comme objectif dans ce travail, la proposition d'une évolution distinctive en utilisant leurs ouvrages majeurs- *DE L'ESPRIT DE LOIS* et *DU CONTRAT SOCIAL*. Ces ouvrages sont des ouvrages politiques remplies des idées proposées par Jean- Jacques Rousseau et Montesquieu. Nous avons aussi fait une étude comparative de ces deux philosophes basée sur leurs idéologies.

0.1 MÉTHODOLOGIE

La réalisation de ce travail est basée sur les sources écrites. Cette étude consiste des recherches documentées dans les bibliothèques et sur l'internet. Nous rassemblons des idées proposées par Rousseau et Montesquieu dans leurs ouvrages principaux- *De l'esprit des Lois* et *Du Contrat Social* et. Le travail s'inspire des idéologies proposées par ces deux grands philosophes du 18^e siècle et les impacts de ces idées à la société. La méthode de Recherche utilisée est la méthode interprétative qui évalue les idées de deux philosophes dans une manière holistique. Le genre est le roman.

Le travail se divise en quatre chapitres ; Le premier porte sur la vie et les œuvres de Montesquieu. Le deuxième porte sur la vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Dans le troisième chapitre, c'est le résumé de - *De l'esprit des lois* et *Du Contrat Social* et la présentation des idées différentes proposées par Montesquieu et par Jean-Jacques Rousseau et l'étude comparative des idées de ces deux philosophes. Le dernier présente les impacts socio-économiques et politiques des idées de Jean Jacques Rousseau et de Montesquieu par rapport à la société française et le monde entier.

0.2 ETAT DU SUJET

En ce qui concerne les idéologies proposées par Montesquieu et Rousseau et leurs impacts, plusieurs écrivains ont, dans une manière ou l'autre, écrit sur la notion de l'évolution socio-économique et politique basée sur ces idéologies. Ces écrivains ont examiné critiquement les idées proposées par Rousseau et Montesquieu dans leurs ouvrages principaux- *Du Contrat Social* et *De l'esprit des Lois*.

Artz Fredrick dans son ouvrage- *The Enlightenment in France*, (1968:p 124) présente les philosophes du 18^e siècle et leurs idéologies différentes. Selon lui, les philosophes ont attaqué les idées anciennes et ont proposé des évolutions nouvelles dans les aspects socio-économiques, politiques, religieux et aussi dans la condition éducative et les institutions.

Dans un autre ouvrage de Artz Fredrick intitulé *Reaction and Revolution : 1814-1832(Rise of Modern Europe)*, l'auteur a identifié l'impact de la Révolution Française sur les Italiens. Selon lui:

For nearly two decades the italians had the excellent codes of law, a fair system of taxation, a better economic situation, and more religious and intellectual toleration than they had known for centuriesí í í í .. Every old physical, economical intellectual barrierhad been thrown down and the Italians had begun to be aware of a common nationality. (p 142)

Cependant, les idées de Rousseau sur les formes du gouvernement ont été analysées par un autre écrivain, Guillaume F. Berthier. Chez Rousseau, les rois ont vu simplement comme les magistrats chargés faire respecter des lois. Cette qualification retire du rois les droits des

souverainetés et confère ces droits uniquement au peuple. Cependant, Guillaume F. Berthier dans son ouvrage *Observations sur le contrat social(1789)* a noté que, c'est nécessaire à accorder une reconnaissance ni à la monarchie, ni à l'aristocratie mais seulement à la démocratie. Le roman a élaboré en plus, des idées trouvées dans *Du Contrat Social*. L'auteur a soutenu le gouvernement démocratique comme Rousseau. Selon lui :

Il est nécessaire d'admettre que la démocratie
convient partout où il y a peu de citoyens,
et par conséquent dans les petits états. On
peut appliquer le même raisonnement en sens
contraire, à l'aristocratie et à la monarchie (p129)

L'une des collections des histoires des idées et des critiques littéraires intitulé ; *Montesquieu and the Parlement Bordeaux* écrit par Kingston Rebecca a analysé les idéologies politiques de Montesquieu. Kingston a nommé le travail de Montesquieu : <<associational mode of arguments>> (p 94), parce que le travail considérait les individus et les intérêts collectifs comme une base importante de la politique. Cependant, Kingston a défendu l'argument de Montesquieu que les rois devraient encourager les formes d'association, qui, selon lui, améliorent la moralité et le fondement de tout bon régime. Les idées fondamentales de Montesquieu ont inspiré Kingston Rebecca.

Celine Spector dans son travail, *Montesquieu et L'émergence de l'Economie Politique* a réévalué l'importance de la pensée économique de Montesquieu, dans lequel Keynes voyait le plus grand économiste français de son temps. Le travail de Celine Spector a reposé sur un lecture exhaustive des idées de Montesquieu sur une connaissance étendue de la littérature économique tant ancienne que récente. Il a replacé dans son contexte la réflexion de Montesquieu et de faire ressortir la part prise par l'auteur *De l'Esprit des lois* dans l'émergence d'une pensée économique moderne. Il fait ensuite clairement apparaître le lien qui unit, dans l'œuvre de Montesquieu, la pensée économique et l'analyse politique :

L'économie est enchâssée dans le social et le politique ..(p16)

Cependant, basée sur l'idée de la liberté de Montesquieu, Celine saisit bien aussi le lien existant entre la liberté politique et ses effets économiques, la confiance et le crédit. Selon lui, la liberté laisse aux intérêts egoïstes des particuliers favoriser le essor économique en général et par suite la diminution des abus de pouvoir. (P449)

Ayant analysé ce que certains auteurs ont écrit sur les idéologies proposées par Rousseau et Montesquieu, notre travail suit une nouvelle dimension remplie avec des effets signifiants à travers des idées Montesquieu et Rousseau.

CHAPITRE UN

1.0 VIE ET ŒUVRES DE MONTESQUIEU

1.1 Vie de Montesquieu.

La vie de Montesquieu nous est connue grâce à ses œuvres célèbres *De L'esprit des lois* et *Lettre Persanes*. Cependant, Robert Shackleton dans son travail- *Montesquieu, a critical biography* analyse la vie et les œuvres de Montesquieu. Charles Louis de Secondât, Baron de Montesquieu, est né le 18 Janvier, 1689. Il est le fils d'une grande famille de parlementaires bordelaise. Il est élevé jusqu'à l'âge de onze ans au château de la Brède. Sa mère est morte en 1696. En 1708, il suit ses études de droits à Bordeaux. Il obtient sa licence de droits et devient avocat. Il se rend à Paris et fréquente les milieux savants et lettres. Son père est mort en 1713 et il hérite du château de la Brède et de ses riches vignobles. Toute sa vie, Montesquieu restera fidèle à ses racines de propriétaire terrien et à ses devoirs de magistrat. Il devient conseiller au Parlement de Bordeaux.

En 1715, Montesquieu épouse la protestante Jeanne de Lartigue. Son oncle lui lègue sa fortune et sa charge de Président du Parlement de Bordeaux. Parallèlement à ses responsabilités de magistrat et de propriétaire terrien, Montesquieu se passionne pour les sciences. Il devient membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux, et rédige de nombreux traités des physiques et des médecines. Il a écrit *Lettre Persanes*, ce roman épistolaire de Montesquieu, l'un de ses chefs-d'œuvre, est publié sans nom à Amsterdam, probablement pour lui éviter de compromettre sa réputation de magistrat. Cet anonymat n'est que de courte durée et diffère sans doute de plusieurs années, l'élection de son auteur à l'Académie française. Le succès de ce roman audacieux ouvre à Montesquieu les portes des salons parisiens, notamment celui de l'influente marquise de Lambert et celui du club de l'Entresol.

Cependant, Les Salons parisiens et les milieux libertins que Montesquieu fréquente, lui inspire *Le Temple de Gnide*, un roman galant. Traité général des devoirs. Il écrit *Le Dialogue de Sylla et d'Écurates*, ouvrage qui ne sera publié qu'en 1745. En 1726, Montesquieu renonce à sa charge de Président à Mortier. Grâce à la puissante influence de la Marquise de Lambert, et malgré la réserve de Louis xv et du cardinal de Fleury qui lui reprochent la frivolité des *Lettres Persanes*, Montesquieu est admis à l'Académie Française.

De 1720 jusqu'à 1731, il a fait le tour des pays d'Europe: Hongrie, Italie, Hollande, Angleterre, où il demeure un an et demi. Ces voyages permettent à Montesquieu d'effectuer une observation approfondie de la géographie, de la culture, de la diplomatie, des conditions économiques, des mœurs et des systèmes politiques des différents pays européens. Montesquieu publie *Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence*. En fait, cette réflexion devait être l'un des chapitres d'un important ouvrage de philosophie politique qu'il méditait depuis longtemps. Cet essai, que pendant quatorze ans encore, il rédigea, organisera, augmentera, sera l'œuvre de toute sa vie -*De l'Esprit des lois*.

En 1748, Montesquieu publie, à Genève et sans nom d'auteur, les trente et un livres *De l'Esprit des lois*. Ce livre eut un immense retentissement et fut critiqué à la fois par les jésuites et les jansénistes. Les premiers, tout en finesse, et les seconds avec virulence, lui reprochèrent

ses critiques de l'Église, ses inclinations au déisme et à la religion naturelle [croyance en une divinité en dehors de toute église établie]. Il sera également reproché de sa critique de la monarchie. Montesquieu répond aux accusations en publiant *La défense de l'Esprit des Lois*, une brillante clarification de sa réflexion et une redéfinition des éléments clefs de sa pensée politique. Le 10 Février 1755, il meurt à Paris, presque aveugle.

1.2 Montesquieu et les droits de l'esclavage

Motylewski Patricia dans son étude, *la société Française pour l'abolition de l'esclavage*, a parlé de la notion de l'esclavage. Selon lui, L'esclavage est un système socio-économique reposant sur l'exploitation d'êtres humains, qui ne fonctionne que sous la contrainte et par la violence. L'esclave est une personne qui n'est pas de condition libre: il appartient à un maître exerçant sur lui un pouvoir absolu. Considéré comme un bien mobilier, comme une marchandise, il peut être vendu, séparé de sa famille, il est contraint d'effectuer tous les travaux que son maître exige de lui.

Cependant, l'esclavage est accepté au 17^e siècle. Il apparaît comme un pilier du développement des colonies nouvelles surtout sur le plan de l'agriculture. Le «Code Noir» conçu par Colbert incite à réprimer toutes formes d'insoumission et ce code continue d'être appliqué au 18^e siècle. Cependant au 18^e siècle, les philosophes des lumières soulèvent ce problème en réclamant l'égalité et l'un des philosophes est Montesquieu. (Motylewski, 1998, p54)

Montesquieu vient d'une famille de parlementaires, fait les études de droit à la Faculté de Bordeaux et en 12 Août 1708, il était licencié en droit. Il est le premier comparatiste du droit et la notion du droit est très évidente dans Son ouvrage majeur *De L'Esprit des Lois*. C'est un ouvrage de science politique dans lequel Montesquieu prend position contre toutes les formes d'injustice. Il s'attaque à l'esclavage en affectant de prendre le parti des esclavagistes. Aussi, il a donné l'origine propre du droit de l'esclavage des aspects différents. Son œuvre s'interroge sur les systèmes politiques et sur les liens entre les types de gouvernement, le climat et l'économie du pays. (Montesquieu, 1995, p465)

L'argument principal de Montesquieu dans *De l'Esprit de Lois*, est que l'esclavage est contre la manière naturelle des choses et comme l'écrivain est bien connu de l'illumination, il est donc logique qu'il a choisi une position progressive sur l'esclavage et le dénonce comme une institution nocive.

L'esclavage proprement dit est l'établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. il n'est pas bon par sa nature : il n'est utile ni au maître ni à l'esclave ; à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes, qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales, qu'il devient fier, prompt, dur, colère, voluptueux, cruel. {De l'esprit des lois, p 465 }

Cela signifie que le texte est donc bien un réquisitoire fort, contre l'esclavage et un plaidoyer en faveur de l'égalité entre les hommes, gage du Bonheur humain.

De l'Esprit des Lois est un plaidoyer pour l'égalité et la défense des esclaves: Ce qui est particulièrement perçu à la fin du texte où Montesquieu lance un véritable appel aux autorités politiques pour qu'elles prennent position et adoptent une loi universelle. Ce texte est donc à la fin, un réquisitoire contre l'esclavage et un plaidoyer pour l'égalité entre les hommes.

1.3 ŒUVRES DE MONTESQUIEU

Les œuvres de Montesquieu connaissent un grand succès et elles sont les plus célèbres

- *Sur la politique des Romains dans la religion* [1716]
- *Lettres Persanes* [1721]
- *Le Temple de Gnide* [1725]
- *Considération sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence* [1734]
- *Le Dialogue de Sylla et d'Écurâtes* [1745]
- *De l'Esprit des Lois* [1748]
- *La défense de l'Esprit des lois* [1757]
- *Lysimaque* [1754]
- *Publication [Posthume] de l'article "Essai sur le gout" pour l'Encyclopédie* [1757]

CHAPITRE DEUX

2.0 VIE ET ŒUVRES DE JEAN JACQUES ROUSSEAU

1.1 Vie De Jean- Jaques Rousseau

La vie de Jean Jacques Rousseau nous est connue notamment grâce à une abondante œuvre autobiographique, dont le plus célèbre est *Les Confessions*.

Rousseau(1782) dans son œuvre- *Les Confessions* a analysé sa vie. Il est né le 28 Juin, 1712 à Genève, République Calviniste. Sa mère, Suzanne Bernard est morte et le petit Jean-Jacques est successivement confié par son père, Isaac Rousseau (modeste horloger), à son oncle, Gabriel Bernard(Pasteur Lambercier) ,un greffier qui ne satisfait pas le Jeune apprenti, et à un graveur brutal et injuste. Rousseau a vécu cette période comme une dégradation progressive, au cours de son innocence et sa pureté originelles sont mises à mal.De 16 à 37 ans, seul et sans ressources après sa fuite, il est recueilli par Madame de Warens, qui l'envoie à Turin se convertir au Catholicisme et se faire baptiser. Cette conversion, sur laquelle il reviendra par la suite, est vécue par Rousseau comme un traumatisme, et le portrait des catéchumènes et de son entourage n'est guère flatteur pour la religion dominante. Après quelques péripéties, il reste au service de Madame de Warens, qui devient sa protectrice. Après son retour de l'un de ses voyages, il se rend compte avec la plus grande amertume qu'il a été détrôné dans le cœur de son idôle, il quitte alors sa protectrice. Sa passion pour la musique lui fait concevoir un système de notation entièrement nouveau. (Rousseau,1782,p4)

Après un début de carrière diplomatique, Rousseau se met en ménage avec Thérèse Levasseur, servante modeste d'auvergne. Son union a donné cinq enfants. Aussi, à cette époque, Rousseau se lie au milieu des Philosophes et collabore à l'Encyclopédie par des articles consacrés à la musique et Diderot est devenu son ami. De 1749 jusqu'à 1762, Le grand Philosophe, Rousseau a composé ses ouvrages majeurs dans cette période. La période s'ouvre sur la querelle des bouffons qui oppose les Partisans de la Musique Française et Italienne, et qui se ferme sur la condamnation de l'Emile. Son premier discours propose la thèse, selon laquelle

l'homme est bon par nature,	c'est
la société qui, en	l'éloignant
des vertus	primitives, le
corrompt et	le dénature.[p64]

Le discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes confirme les thèses de Rousseau. En 1761, son roman, *La Nouvelle Héloïse*, remporte un grand succès auprès du public, mais reçoit la condamnation des autorités genevoises.*Du Contrat Social* et *L'Emile* sont interdits par Le Parlement de Paris en 1762. Menacé, Rousseau doit fuir et se réfugier à Môtiers

De 1762 jusqu'à 1778, Ses dernières années, marquées par la solitude et l'isolement, Rousseau se sent persécuté, par le complot qu'il croit être fomenté contre lui à l'instigation de Grimm, Voltaire et d'Holbach. Il faut dire, pour justifier au moins en partie cette paranoïa, que les attaques contre lui se multiplient de tous côtés avec une

violence déconcertante. Par exemple, ses concitoyens, auprès desquels il pensait trouver refuge, brûlent publiquement ses livres. En 1764, un violent pamphlet de Voltaire, *Le Sentiment des Citoyens* attise contre lui la Vindictte populaire, et sa maison de Moûtiers est lapidée. Seul et malade, Rousseau est retourné à Paris. Il trouve quelque consolation dans les *Rêveries* et dans l'herborisation. Il meurt le 2 Juillet 1778, laissant sa dernière œuvre inachevée

2.2 Sentiment de Paranoïa

La Paranoïa est un trouble mental manifesté par des difficultés relationnelles, des troubles du comportement et un sentiment de persécution. La pensée paranoïaque inclut typiquement des croyances de persécution liées à une menace perçue comme provenant des individus : Jalousie et délire.

Une enquête de population Paranoïaque non-cliniques a trouvé que le sentiment de l'impuissant et du déprimé, de l'isolement sont des caractéristiques associés à ceux qui ont une Paranoïa plus fréquente. Et aussi, la cause principe de la Paranoïa peut évoluer à partir des liens parentaux et la méfiance de l'amitié. Ces symptômes et les causes ne sont pas évités dans la vie de Jean Jacques Rousseau. D'abord, il est né dans une famille pauvre, il perdit sa mère dans sa jeunesse, son père était instable. Il fut élevé par son oncle. Au cours de sa vie, il se sentait toujours persécuté, c'est pourquoi il vit à la ville de la frontière, pour qu'il puisse s'enfuir au cas d'un problème. Ces attributs montrent son sentiment de paranoïa.

Néanmoins, la vie de Jean-Jacques Rousseau est une vie d'indépendance et d'instabilité ; un homme toujours en partance. Il a peur de la persécution. Il aime la liberté, la nature et la sérénité. Il est toujours extrêmement troublé dans l'esprit à cause des querelles et des ruptures avec ses amis. Après sa condamnation par la société, personne n'a plus envie d'entendre parler de lui. Ce sentiment de persécution contre lui se trouve dans l'un de ses ouvrages, *RÊVERIES*.

Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain d'ami, de société que moi-même. Le plus aimant des hommes en a été proscrit par un accord unanime. (*RÊVERIES*, P.16)

Ensuite, la vie de Jean- Jacques Rousseau est remplie de conflits ; tout d'abord, avec d'autres penseurs des lumières comme Diderot et Voltaire. Il avait des conflits avec les autorités Suisses et même David Hume. Sa Paranoïa est clairement évidente dans sa rivalité intense avec des amis et contemporains. Aussi, il se sentait persécuté par le complot qu'il croit être fomenté contre lui à l'instigation de Grimm, Voltaire et d'Holbach. Et il se sentait persécuté par les initiatives prises par le public, en brûlant ses livres.

La fin de la vie de Rousseau est marquée en grande partie par sa Paranoïa et sa tentative continue de justifier sa vie et son œuvre. Cela est particulièrement évident dans son livre- *LES RÊVERIES*. Dans le livre, Rousseau mentionne ses persécuteurs. Selon lui, il y a deux groupes de gens : les Médecins et les gens

d'Église. Il s'est décidé donc de s'occuper de lui-même et oublier complètement ses contemporains. Il dit :

Tout est fini pour moi sur la terre et je ne dois
ni ne veux plus m'occuper que de moi í í (Rêveries, p9)

Le sentiment de Paranoïa est évident dans la vie de Jean- Jacques Rousseau, de son enfance jusqu'à ses dernières jours.

2.3 Rousseau, Ses Enfants et Ses Femmes

La question de la famille dans la vie de Jean- Jacques Rousseau est très importante. Cet aspect n'est pas évité dans ses œuvres. Par exemple, tout au long *DES CONFESIONS*, Jean-Jacques Rousseau passe peu de temps avec sa famille. On peut voir dans les premières livres de cet ouvrage, le début de sa vie où sa famille surtout des femmes, jouent un rôle important. Cependant, il avait un rapport bizarre avec ses enfants, alors que de l'autre côté, les femmes ont joué des rôles majeurs dans sa vie, plus particulièrement dans sa carrière.

En ce qui concerne les relations entre Rousseau et ses enfants, Rousseau avait l'image d'un père dénaturé. D'abord, il avait épousé Thérèse Levasseur civilement le 30 Août, 1768 et le mariage avait été béni de cinq enfants qu'il a abandonnés à la Porte de l'Hospice des Enfants- Trouvés, l'assistance publique de l'époque. Cet attitude de Rousseau à l'égard de ses enfants, a été vivement critiquée par Paul Johnson dans son œuvre- *The intellectuals*(1988). Parfois, la critique est directe comme le fait Voltaire dans une lettre à M. de Chabadon en 1766. Cependant, Rousseau ne cesse pas d'expliquer les raisons de son acte dans le moyen différent. Selon sa lettre à Madame de Francueil écrit à Paris le 20 Avril 1751, Rousseau déclare qu'il a mis ses enfants à La Porte de l'Hospice des Enfants trouvés pour des raisons économiques.

L'histoire de Rousseau n'est pas complète sans mentionner les femmes. D'abord, la perte de sa mère au début de sa vie, lui a fait manquer le soin et tendresse de la mère. En cherchant de l'amour et l'affection de femmes , il tombait en amour toujours avec les femmes plus âgées que lui. Sa mère lui manquait, Il désire de voir l'image de sa mère dans ces femmes. Ces femmes sont nombreuses, elles incluent : Madame de Warens, Madame de Larnage(vingt ans plus âgées que Rousseau) Madame de Berserval, Madame Dupin, Madame d'Houdetot , Thérèse(sa femme), La tante Suzon et ainsi de suite. Parmi ces dames, il y a des femmes principales qui ont joué des rôles importants dans sa vieí .(Rousseau,1782,p7). Elles sont :

Madame de Warens : Louise Eléonore de Warens est la femme qui prit soin de lui à partir de ses 16 ans en 1728. C'est son éducatrice à tous les niveaux de sa vie. Dès la première rencontre, Jean Jacques Rousseau est sous le charme de cette femme et elle ne quittera jamais son cœur jusqu'à la fin de sa vie. Rousseau retrouve dans Madame de Warens, sa mère et sa tante, en un mot sa famille. Il la considère comme sa seconde mère. Aussi, il retrouve l'affection féminine auprès de la Baronne. Madame

de Warens l'appelle <<Petit>> tandis qu'il appelle Madame de Warens <<Maman>>. En fait, Rousseau veut retrouver en elle un amour maternel.

Madame de Warens, un peu musicienne, organise chez elle des soirées musicales et elle a donné à Rousseau quelques leçons de chant et lui prête un livre de musique.

Marié Thérèse Levasseur : Née le 21 Septembre 1712 à Orléans et morte le 17 Juillet 1801 au Plessis- Belle ville. En 1745, Rousseau rencontre Thérèse à l'Hôtel Saint- Quentin, où il réside. Elle y est servante-lingère. Jean Jacques Rousseau avait trente-trois ans, c'est-à-dire environ neuf ans de plus que Thérèse Levasseur qui en avait vingt-quatre, lorsqu'il se lie avec elle à Paris. La relation devient rapidement plus intime et il l'a épousé civilement le 30 Août 1768, et avait eu cinq enfants avec elle entre 1747 à 1755. Rousseau ne put jamais se séparer de Thérèse et il la prit avec lui partout, la traitant, suivant l'occasion, comme sa servante, comme sa maîtresse ou comme sa femme. Même après la mort de Jean Jacques Rousseau, Thérèse l'a aimé encore.

La tante Suzanne : C'est une de sœurs de son père qui s'occupe beaucoup de J. J Rousseau et suscitera chez lui le goût pour la musique. Elle s'occupe énormément de J.J Rousseau et le sauve de la mort à sa naissance. Rousseau passe beaucoup de temps avec elle. La tante Suzanne chante souvent et c'est, selon Rousseau, grâce à cela qu'il prend goût à la musique. C'est elle qui l'a initié aux joies de la musique. Elle lui chantait de nombreuses chansons. Rousseau se rappelle même de sa voix. Le souvenir d'elle est très émouvant car il lui rappelle une période de bonheur. Sa chanson lui était si chère qu'il avait même projeté d'écrire à Paris pour avoir le reste des paroles. Sa tante est la première femme avec laquelle il a eu un lien affectif et maternel. On peut voir que Rousseau a été inspiré par des chansons légères et enfantines de Tante Suzanne.

2.4 Œuvres de Jean- Jacques Rousseau

Pour la clarté de la présentation des œuvres de Jean Jacques Rousseau, on distinguera les œuvres selon leur caractère Philosophique ou Littéraire.

Œuvres Philosophiques

- *Discours sur les Sciences et les arts (1750)*
- *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (1755)*
- *Lettre à d'Alembert sur les spectacles (1758)*
- *Du Contrat Social (1762)*
- *Émile ou De l'éducation (1762)*
- *Project de Constitution pour la Corse (1765)*
- *Considération sur le gouvernement de Pologne (1772)*
- *Essai sur l'origine des langues (1781)*

Œuvres littéraires et musicales

- *Premier ouvrage- Le Verge des Charmettes. Poème (1739)*
- *Le Devin du village (1752)*
- *Narcisse ou l'Amant de lui-même (1752)*
- *Julie ou la Nouvelle Héloïse (1761)*
- *Les Confessions (1765-1770)*
- *Pygmalion (1771)*
- *Dialogues ou Rousseau juge de Jean Jacques Rousseau (1772- 1776)*
- *Rêveries du Promeneur Solitaire (1776-1778)*
- *Dissertation sur la musique moderne (1743)*
- *Les Muses galantes, opéra (1744 -1745)*
- *Collaboration avec Voltaire et Rameau pour les Fêtes de Ramire(1745)*
- *Lettre sur la musique française (Article "Economie Politique" pour l'Encyclopédie) (1753)*
- *Lettre sur la Providence (1756)*
- *Lettre à Monsieur de Malesherbes (1762)*
- *Lettre à Christophe de Beaumont (1763)*
- *Lettres écrites de la montagne (1764)*
- *Lettre à Monsieur Buttafuoco sur la législation de la Corse (1765)*

CHAPITRE TROIS

3.0 PRÉSENTATION DES ROMANSET DES IDEOLOGIES DE ROUSSEAU ET MONTESQUIEU

3.1Résumé du *Contrat Social*

Du Contrat Social est une œuvre de Philosophie Politique publiée en 1762. L'ouvrage fonde une nouvelle notion, celle qui repose sur la souveraineté du peuple, opposée à celle de la monarchie ou du tyran .

La démocratie est donc le seul régime politique légitime. Cet ouvrage est présenté en quatre livres : Le premier se compose de 9 Chapitres où Rousseau recherche ~comment l'homme passe de l'état de nature à l'état civil, et il a mentionné les conditions essentielles du Pacte. Le deuxième Livre se compose de 12 Chapitres où il a traité de la Législation. Le troisième livre se compose de 18 Chapitres, où il a traité des lois politiques, c'est-à-dire, de la forme du Gouvernement. Le quatrième livre se compose de 9 Chapitres où il continue de traiter les Lois Politiques en exposant les moyens d'affermir la Constitution de l'État. Pour Rousseau,

L'homme est né libre, et partout il est dans les fers.....(Livre 1, Chapitre 1, p42)

Comme il n'est ni possible ni souhaitable de revenir à l'état de nature, il faut :

trouver une forme d'association qui défend et protège de toute la force comme la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant í í .(Livre 1, Chapitre 1, p43)

Dans cette œuvre, Rousseau aborde la politique de façon systématique. Il traite successivement le Pacte Social et la souveraineté ; la volonté générale et la loi ; les formes du gouvernement et les institutions romaines. Selon lui, la volonté générale est la volonté du peuple.

DUCONTRAT SOCIAL articule l'héritage de deux formes de pensée : L'École du droit naturel moderne (réflexion sur la légitimité de la Société Civile) et La Tradition Républicaine (défense militante de la liberté et de la vertu civique contre la tyrannie) On en retrouvera les accents dans certains discours de la Révolution Française.

Dans cette œuvre, Rousseau établit qu'une organisation sociale <<juste>> repose sur un Pacte garantissant l'égalité et la liberté entre tous les citoyens. Ce Pacte est contracté entre tous les participants, c'est-à-dire, l'ensemble exhaustif des citoyens. Dans le Pacte Social, chacun renonce à sa liberté naturelle pour gagner une liberté civile. La Souveraineté populaire est le principe fondamental du contrat social. L'indivisibilité de cette souveraineté est un autre principe fondamental, par lequel, il faut comprendre que le pouvoir du souverain ne saurait être divisé et il ne peut s'en séparer car l'intérêt particulier est contraire à la recherche de l'intérêt général, seul objectif du Contrat Social. Ce Contrat Social, Rousseau le voit comme faisant suite à l'état de nature dans lequel règne le droit du plus-fort. Pour lui, le droit du plus fort ne peut être un principe directeur d'une société, car il est incompatible avec l'intérêt général, et donc avec le Contrat Social :

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir (Livre 1, Chapitre 3, p45)

La dissolution du Contrat Social, c'est le retour à l'état de nature et primitif. Une société qui rompt son Contrat Social ne serait plus une société idéale.

L'essence du Pacte Social est résumée ainsi

Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout (Livre 1, Chapitre 6, p53)

Ensuite, les principes établis dans *DU CONTRAT SOCIAL*, établissent que les forces de l'État peuvent seulement être dirigées par la volonté générale pour tendre vers le bien commun. Le Souverain étant un collectif, peut s'accorder provisoirement avec la volonté d'un Homme, mais ne saurait se soumettre dans la durée à sa volonté : il ne peut être représenté que par lui-même

La Souveraineté est inaliénable,
par la même raison que elle est
indivisible..(Livre 2, Chapitre 2, p62).

En guise de conclusion, Rousseau propose le Contrat Social pour réformer la société dans laquelle il vivait. À l'époque, on croyait généralement que la Souveraineté vient de Dieu et que les peuples doivent obéir au Prince, au même titre que les enfants doivent obéir à leur père. La philosophe de Rousseau à travers *DU CONTRAT SOCIAL* a donc renversé les idées anciennes sur la souveraineté.

3.2 Résumé-De l'esprit des lois

De l'Esprit des Lois est un ouvrage du philosophe Montesquieu, publié à Genève en 1748, sans nom d'auteur, de manière à éviter la censure. Il avait six parties différentes. La première partie: livres I à viii, la seconde partie: livres ix à xii, troisième partie: livres xiv à xix, quatrième partie: livres xx à xxiii, cinquième partie: livres xxiv à xxvi, et la sixième partie: livres xxvii à xxxi.

Cet ouvrage présente les réflexions politiques de Montesquieu. Il décrit les différentes formes de gouvernement [Monarchie, Aristocratie, République, Despotisme] .Chaque type de gouvernement forme une totalité nature ó principe: C'est la raison de l'unification des lois d'un gouvernement donné: Dans ce livre, Montesquieu critique largement le Despotisme qu'il considère comme une structure vide. Ce gouvernement ne contient pas de structure politico-juridique [pas de loi, pas d'écran entre les sujets et la loi, les sujets étant soumis aux caprices du despote]

Le gouvernement Républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance; la Monarchie, celle où un

seul gouverne, mais par des lois fixes et établies; tandis que, dans le gouvernement Despotique, un seul gouverne, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices [Livre deuxième, chapitre 1, p97]

De *L'Esprit des lois* prône l'établissement d'un système aristocratique très libéral. Cependant, avant de pouvoir faire évoluer un système politique, Montesquieu pense qu'il est nécessaire d'analyser l'origine des lois. Selon lui,

Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses et dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois, la divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois (Livre 1, chapitre 1, p87)

Cela signifie que, pour bien comprendre les lois humaines, il faut comparer les lois à la justice. La loi est un commandement, une relation entre la législature et les sujets. C'est le rapport entre Dieu et les êtres humains. Les lois ont des rationalités propres, liée entre elles par des rapports de causalité. Dans cet ouvrage, Montesquieu n'étudie donc pas les lois isolément, mais selon le rapport qui réunit les lois entre elles, ce qu'il nomme - **I 'esprit des Lois, la loi des Lois**. Il reprend ainsi les principes scientifiques cartésiens et les applique aux sociétés humaines. L'ensemble des relations qui existent entre les lois constitue donc *De L'Esprit des Lois*. La loi générale est la raison humaine, rendue universelle en ce qu'elle gouverne tous les hommes. Par ce raisonnement, Montesquieu tente de démontrer la rationalité des sociétés humaines et des lois.

Ensuite, *De l'Esprit des lois* a analysé la notion de la Séparation des pouvoirs. Dans le but de limiter le pouvoir que Montesquieu imagine, La Séparation des Pouvoirs. Le but est d'empêcher la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme. Il fait en effet préserver les hommes de toute tentative de tyrannie du souverain et protéger leur liberté, et ce, en limitant le pouvoir par un autre pouvoir. Donc, Montesquieu distingue dans, trois fonctions distinctes nécessaires à la Séparation des pouvoirs, prenant ainsi pour exemple la Constitution Anglaise :

Le Pouvoir législatif [Parlement]: il rédige, corrige et abroge les lois.

Le Pouvoir exécutif [Chef d'Etat] : il exécute des règles prévues par le pouvoir législatif.

Le Pouvoir Judiciaire il punit et juge la dispute entre individus.

Pour éviter un régime absolutiste, les pouvoirs doivent être égaux.

Un autre aspect traité dans *L'Esprit des Lois*, c'est la Théorie des climats. Selon Montesquieu, il croit que la température a une influence décisive. Dans les régions froides, l'homme est fort, a beaucoup de connaissances et est peu sensible aux plaisirs [il pense aux Anglais] et ceux dans les pays du nord sont rigides alors que les hommes qui sont dans les régions chaudes, ont tendance à s'ennerver et ces gens préfèrent le despotisme alors que ceux dans les pays froids, préfèrent la monarchie et la liberté. Donc, tout est déterminé par la

nature. Le climat est seulement un facteur de ce qu'il appelle <<l'esprit général>> d'une nation.

Si il est vrai que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différents dans les divers climats, les lois doivent être relatives et à la différence de ces passions, et à la différence de ces caractères ..
[Livre 14, chapitre 1, p443]

Le mérite De *l'Esprit des lois* est d'avoir vulgarisé le droit public, d'en avoir analysé scientifiquement les principes, d'avoir enfin soumis les législations à une réflexion sur l'universalité de leur valeur, et au fond d'avoir fondé ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie du droit.

3.3 IDEOLOGIES DE JEAN -JACQUES ROUSSEAU

La littérature de Jean Jacques Rousseau est essentiellement une critique des abus du pouvoir (refus catégorique de la monarchie absolue). C'est contre les pratiques sociales (inégalité des citoyens), une analyse et propositions de solutions aux problèmes de la vie, les grandes questions qui concernent la destinée de l'homme à savoir les origines de l'homme, la liberté, la justice, le droit de l'homme et la souffrance. Les idées bien élaborées dans sa littérature sont très importantes parce qu'elles ont créé des impacts profonds dans les activités de l'homme. À travers *Du Contrat Social*, il y a une analyse des idées essentielles concernant la destinée de l'homme. Les idées majeures sont.

1. **L'idée de la souveraineté populaire** :- La souveraineté populaire est une idée bien élaborée par Jean- Jacques Rousseau dans *Du Contrat Social*. Cette souveraineté appartient au peuple et chaque citoyen en détient une part.

Le souverain n'est formé que des particuliers qui le composent, elle est la totalité concrète des individus. (Livre 1, chapitre vii, p55)

Pour que cette souveraineté puisse s'exercer, celle-ci doit être votée, ce qui nécessite implicitement la reconnaissance du suffrage universel. La souveraineté populaire repose sur le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens actuels d'un pays. À travers cette idée, le peuple aura recours aux mandataires (des élus), qui auront un mandat impératif : ces élus seront tenus de faire exactement ce dont ils ont été élus. Ils devront exécuter ce que leur disent leurs électeurs, en effet, ils ont pour obligation d'agir pour le bien de leurs électeurs. Cela signifie qu'ils pourront alors être révoqués, la volonté du peuple étant intouchable.

La souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée, elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point. Elle est la même, ou elle est l'autre. Il n'y a point de [Livre 3, Chapitre 15, p130]

De nos jours, la souveraineté populaire se manifeste dans des régimes démocratiques où le citoyen peut s'exprimer directement par le droit de voter. Cependant, Rousseau a soutenu cette idée en disant que le peuple est le seul détenteur légitime de la souveraineté.

[2] L'idée de la liberté :-

Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme
(Livre I, chapitre 4, p47)

La liberté est un droit non aliénable et naturel à l'homme. Elle est le fondement de la condition humaine. En élaborant cette idée, ce que le gouvernement doit obtenir pour le peuple, c'est la liberté et cela existe dans l'état de nature (c'est l'état dans lequel trouvent les hommes lorsqu'ils ne sont soumis à aucune autorité politique et les hommes sont pleinement libres). Donc, le seul moyen d'obtenir la liberté dans la société, c'est qu'on doit avoir l'existence de l'égalité parmi les hommes. Rousseau différencie alors liberté naturelle, civile et morale.

Cependant, pour effacer l'existence de l'inégalité parmi les hommes, Rousseau a insisté que chaque individu doit sacrifier une partie de sa liberté naturelle pour que la société soit une société idéale. Aussi, tous individus possèdent le droit de participer à la vie politique sur un pied d'égalité. La liberté naît un État qui prend des décisions en fonction du bien commun. Le droit à la liberté est la base de l'État.

En tout cas, l'homme a le droit et le devoir de rester libre. Cette idée a joué un rôle primordial lors de la Révolution Française.

[3] L'idée de la volonté générale - L'idée de la volonté générale dans *Du Contrat Social* désigne ce que tout citoyen devrait vouloir pour le bien de tous, y compris son intérêt propre. Cette volonté se distingue de la volonté particulière, par la quelle chaque individu recherche son bien personnel. C'est sur la volonté générale que repose le Contrat Social.

Il ya souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé. [Livre 2, chapitre 3, p64]

La volonté générale [ou volonté du peuple] fonde la légitimité du pouvoir politique, et les forces de l'État peuvent seulement être dirigées par la volonté générale pour tendre vers le bien commun. Cette volonté générale ne correspond pas à la volonté de la majorité. Elle est, d'après Rousseau, << la somme des différences de la volonté de tous >>, à la quelle on a donc ôté les plus et les moins qui s'entre-détruisent. Subséquemment, tous les hommes doivent se soumettre à cet intérêt commun [la volonté générale]. Pour ceux qui ne se soumettent pas volontairement à cette volonté générale, ils seront forcés de le faire. Chaque individu obéissant à la volonté générale, obéit lui-même. En ce sens que chaque individu est libre et égal avec d'autres.

[4] L' idée de la division des gouvernements :- pour avoir une société ordonnée, Rousseau a proposé idée de la division des gouvernements. D'abord, qu'est ce donc que le gouvernement ? C'est

Un corps intermédiaire établi entre les sujets et le souverain pour leur correspondance mutuelle, chargé de l'exécution des lois, et du maintien de la liberté, tant civile que politique. (Livre 3, Chapitre1, p92)

Aussi, les membres de ce corps s'appellent Magistrates ou Rois, C'est à dire, Gouverneurs. Et le corps entier porte le nom de prince. Donc pour avoir un bon gouvernement, Rousseau a proposé trois formes des gouvernements que voici :

- **La Démocratie** : c'est une forme de gouvernement dans lequel le peuple est totalement ou majoritairement composé de magistrats, le pouvoir du gouvernement est détenu par le peuple.

- **L'Aristocratie** : dans ce cas, il existe plus des simples citoyens que de citoyens magistrats et le pouvoir du gouvernement est donc détenu par une minorité du peuple.
- **La Monarchie ou <<le gouvernement royal>>** - c'est la forme de gouvernement qui est selon Rousseau, la plus répandue. C'est où un magistrat unique est dépositaire du pouvoir du gouvernement et tous les autres citoyens tirent leur pouvoir de lui. Ces idées de Jean Jacques Rousseau avaient l'influence dans le gouvernement de plusieurs pays.

3.4 IDEOLOGIES DE MONTESQUIEU.

En cherchant à instruire les hommes et à résoudre des problèmes fondamentaux de la société française pendant le xviii siècle, Montesquieu à travers ses idées a proposé une société ordonnée où tous les hommes sont libres et égaux, et aussi la société où l'esprit général va aider de résoudre des problèmes sociaux. De nos jours, Montesquieu est bien comme le père de l'anthropologie. Cependant, il ya des idées majeurs proposés dans *De l'Esprit des lois*. Les idées sont :

[1] L'idée de L'esprit général /L' esprit de la nation :- En même temps que Montesquieu participe de l'élan des lumières, il engage l'une des premières débats sur le problème national, en cela Montesquieu a proposé l'idée de l'esprit de la nation ou l'esprit général. D'abord, qu'est ce que l'esprit général ? L'esprit général, c'est l'esprit des peuples et aussi l'esprit fort de la nation. C'est une idée déjà développée d'un sentiment national.

Dans *De l'Esprit des lois*, Montesquieu essayait de résoudre le problème de la nation. Pour aborder cette conception de la nation, le Livre xix de l'ouvrage pose clairement la condition de la nation et donne une définition claire de ce dont l'esprit général consiste. Par suite, la nation consiste l'esprit général, et les lois doivent être relatives à cet esprit.

Plusieurs choses gouvernent les hommes,
le climat, la religion, les lois, les maximes
du gouverneur, les exemples des choses
passés, les mœurs, les manières, d'où il
se forme un esprit général qui en résulte .
.[Livre xix, chapitre iv, p567]

Aussi, au Chapitre v de Livre xix, Montesquieu explique :

C'est au législateur à suivre l'esprit de la nation, lorsqu'il n'est pas
contraire aux principes du gouvernement ; car nous ne faisons rien
de mieux que ce que nous faisons librement, ensuivant notre génie
naturel .(p568)

L'esprit général est générique sans être un principe de la vie, unité sans être une intention, histoire singulière sans impliquer le tribunal de l'histoire universelle. L'esprit général englobe tout une catégorie d'être humain dans une nation. Il dit bien comment se forme un peuple d'une nation.

[2] L'idée de la séparation des pouvoirs :- Au chapitre six de *l'Esprit des lois* sur la constitution d'Angleterre, Montesquieu donne l'idée célèbre de la distribution des trois pouvoirs qui a établi sa renommée.

Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particulières [Livre xi, chapitre 6, p328]

La séparation des pouvoirs se définit comme le principe général d'organisation du pouvoir dans l'État, selon lequel les différentes fonctions étatiques doivent être exercées par des organes distincts.

Cette idée à laquelle Montesquieu a attaché son nom reste la plus célèbre des théories constitutionnelles. Elle sert à limiter l'arbitraire et de prévenir les abus de la souveraineté, pour avoir la séparation des pouvoirs et pour que les pouvoirs ne restent pas dans une seule main.

Montesquieu distingue trois fonctions principales, d'où dérivent trois pouvoirs. A savoir :

- **La fonction législative** [édicte les règles], pouvoir exercé par des Assemblées représentatives.
- **La fonction exécutive** [exécute les règles], pouvoir détenu par le gouvernement.
- **La fonction judiciaire** [règle les litiges], pouvoir judiciaire, juge les différends.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit des crimes, ou juge les différends des particulières (Livre xi, chapitre vi, p327)

Les trois pouvoirs devraient être exercés par des organes distincts, indépendants les uns des autres. Montesquieu parle de '<Balance des Pouvoirs>' ou de '<Gouvernement Mixte>' Le contrôle qu'exercent les trois pouvoirs les uns envers les autres est censé préserver l'individu des atteintes à ses droits fondamentaux. La relation triangulaire de ces pouvoirs permet à la société de s'équilibrer.

3] La théorie de climat:- Les idées de Montesquieu ne sont pas complètes sans mentionner sa théorie de climat. Cette théorie de climat n'est pas nouvelle à l'époque des lumières. Elle nous est connue par la '<<Géographie>>' de Claude Ptolémée, aussi appelé '<<Cosmographie>>' depuis la renaissance. Il s'agit essentiellement d'une compilation des connaissances sur la géographie du monde réalisées vers l'an 150 par ce géographe et

mathématicien grec vivant à Alexandrie d'Egypte .L'ancienneté de cette théorie de climat, solidement ancrée, reste indéterminée et semble provenir du monde Perse.

Cependant, à l'époque des lumières, c'est à dire au xviii siècle, Montesquieu a proposé cette idée de la théorie de climat parce qu'il croit que le climat pourrait influencer substantiellement la nature de l'homme et de sa société. Il a justifié cette théorie en affirmant que certains climats sont supérieurs à d'autres. Le climat tempéré de France étant l'idéal, Il soutient que les peuples vivant dans les pays chauds ont tendance à s'enervent alors que ceux dans les pays du nord sont rigides.

Dans *De l'Esprit des lois*, il écrit :

Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont; ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens. Nous sentons bien que les peuples du nord, transportés dans les pays du midi, n'ont pas fait d'aussi belles actions que leurs compatriotes qui, combattant dans leur propre climat, y jouissent de tout leur courage í ..(Livre xiv, chapitre 2, p444)

Montesquieu dote la théorie des climats d'une force retentissante en l'appliquant au seul domaine politique. Il l'esquisse d'abord dans *Les lettres Persanes*, puis lui donne une place considérable dans *De l'Esprit des lois*.

Ce sont les différents besoins dans les différents climats, qui ont formé les différentes manières de vivre ; et ces différentes manières de vivre ont formé les diverses sortes de lois .
[Livre xiv, chapitre 10, p457]

La théorie des climats permet à résoudre le problème à la base de l'anthropologie: comment rendre compte de la diversité culturelle tout en maintenant l'unicité humaine. La théorie offre une solution rationnelle à l'apparente chaotique distribution des caractéristiques, politico-sociales à travers les peuples, dont les mœurs et coutumes sont relevées et présentées par et pour les Européens dans les abondants récits de voyages. Voilà pourquoi, Montesquieu est connu comme le père de l'anthropologie.

[4] L'idée des formes de gouvernement ó Le monde politique est gros et le concept des formes de gouvernement est inévitable dans ce monde. Sans les formes de gouvernements bien élaborés, le gouvernement est futile. Pour avoir un gouvernement modéré, Montesquieu dans *De l'Esprit des lois* a proposé l'idée des formes du gouvernement. Selon lui, il ya trois formes de gouvernement :

- **Le gouvernement Républicain** qui est démocratique lorsque la souveraineté est exercée pour le peuple, et qui peut être aristocratique [oligarchie] lorsque la souveraineté appartient à une minorité de personnes.
- **Le gouvernement Monarchique** - la souveraineté appartient à un homme qui exerce ses pouvoirs grâce à des corps intermédiaires [noblesse, parlements]

- **Le gouvernement Despotique** - la souveraineté appartient à un homme qui exerce ses pouvoirs arbitrairement et sans intermédiaires.

Chacun des formes de gouvernement a un principe qui lui est propre :
-Le gouvernement Republicain repose sur la **“vertu”**. Il s'agit d'une vertu politique et non pas d'une vertu morale. Cette vertu politique c'est le respect des lois et le dévouement de l'individu à la collectivité, il s'agit donc tout simplement du civisme.

- Le gouvernement monarchique repose sur **“l'honneur”**. L'honneur au sens où Montesquieu entend rien à voir avec l'honneur tel qu'on l'entend habituellement. Avoir le sens de l'honneur, c'est avoir le sens de ce que l'on doit à son rang.

-Le gouvernement despotique repose sur **la peur, la crainte** du pouvoir et **la terreur** qu'il inspire.

En ajoutant à cette idée, le gouvernement Républicain est fondée sur une organisation égalitaire des relations entre ses membres, sur une égalité dans la vertu et la participation à la souveraineté. La Monarchie est fondée sur l'égalité sociale et juridique, sur la différenciation en fonction du rang de chacun. Le despotisme est fondé sur le pouvoir arbitraire et les sujets impuissants et terrorisés.

Néanmoins, les trois formes de gouvernement correspondent à une certaine dimension de la société :

-Le gouvernement Républicain ne peut fonctionner correctement que sur un petit territoire.

-Le gouvernement Monarchique ne peut fonctionner, sans craindre la désobéissance et l'impuissance, que sur un territoire modérément important.

- Le gouvernement despotique correspond à un grand territoire, ou à un empire.

Parmi les formes du gouvernement, Montesquieu est incontestablement favorable à une monarchie limitée, c'est-à-dire à un gouvernement monarchique, car il assimile la monarchie absolue au despotisme.

[5] l'idée de la loi et la liberté. Montesquieu est un des pères fondateurs de la philosophie politique. Inspiré par le libéralisme de Locke autant que par Aristote, Montesquieu a su décrire l'esprit de raison qui caractérise les lois. La loi et la liberté forment partie de la philosophie politique.

Dans *De l'Esprit des lois*, Montesquieu a proposé l'idée de la loi et la liberté, et il a soumis les lois à une analyse scientifique. La loi [positive] désigne une règle instituée pour assurer la sécurité et la liberté. C'est une règle qui apparaît comme une spécification étendue, comme expression de la raison humaine. Les lois, rapports nécessaires, dérivant de la nature des choses, permettent à l'homme, l'accès à la liberté politique.

À l'autre côté, la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent, et non pas de faire ce que l'on veut. Elle a défini base sur le plan politique, comme l'obéissance aux lois, aussi, elle a le rapport vivant avec la loi et l'État.

La liberté se définit comme le droit de faire tout ce que les lois permettent, et si un citoyen pouvant faire ce qu'il veut, il n'aurait plus de liberté parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. (Livre xi, chapitre 3, p325)

La liberté de chacun se doit d'être encadrée par un gouvernement et par des lois. Mais, si le gouvernement concentre ces pouvoirs entre ses mains seules, la république (l'État) deviendrait alors autoritaire, les citoyens le craindraient et la liberté politique serait alors inexistence.

La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. (Livre xi chapitre 3, p325)

La liberté politique, dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté. (Livre xi, chapitre 3, p326)

Les hommes sont libres lorsque les lois les protègent de tout arbitraire, et qu'ils savent la constance du gouvernement qui les règle. Montesquieu affirme que seuls les gouvernements modérés, c'est-à-dire tempérés par des lois, font la liberté politique. Donc, il conclurait que la loi, la liberté et l'État forment un ensemble rationnel et un système c'est-à-dire, ils forment le gouvernement.

3.5 étude comparative des idées de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau.

Les idées développées par les deux grands philosophes- Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau, sont importantes au monde entier. Les idées avaient l'impact profond en Europe. Les deux philosophes ont trouvé les règles scientifiques qui gouvernent l'opération du gouvernement. Ils ont lutté contre l'inégalité des hommes. Bien que ces philosophes soient venus de horizons différents, l'un est noble, l'autre est roturier. Les deux étaient insatisfaits des règles des rois français. Typique des philosophies qui cherchent à appliquer la science à la réforme sociale, ils ont analysé le gouvernement en appliquant le <<état de nature>> contre la <<société>> et ils ont décidé le type de gouvernement à constituer. Montesquieu et Rousseau ont habité et développé leurs idées au milieu de 18 siècle en France, et ils ont proposé des observations opposées sur la nature de l'homme, la société, la propriété, le commerce, le travail et des lois

Cependant, parmi ces philosophes, il existait les convergences et les divergences à travers leurs idées différentes. Donc, nous allons faire l'étude comparative de ces idées. L'étude comparative signifie une méthode d'analyser en faisant ressortir les similitudes et les différences.

La notion de la liberté:- Les deux philosophes ont proposé la notion de la liberté dans leurs œuvres, mais ils ont les vues différentes en ce qui concerne cette idée. Chez Rousseau, le concept de la liberté implique : la liberté originelle de l'homme à l'état de nature, liberté du

solitaire abîmé dans la rêverie, liberté politique fondée sur le contrat. Rousseau a montré le lien étroit qui unit l'égalité et la liberté, alors que Montesquieu en se basant sur le plan politique, a défini la liberté comme l'obéissance aux lois. Pour Montesquieu la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent, et non pas de faire ce que l'on veut. Le mérite de Montesquieu est de définir la liberté dans son rapport vivant avec la loi tandis que Rousseau a défini la liberté dans son rapport avec l'individu [des hommes].

L'encyclopédie:- Les deux penseurs étaient parmi les contributeurs à la production de l'Encyclopédie. Ils sont parmi les philosophes qui ont rédigés l'ouvrage emblématique du siècle des lumières. Jean Jacques Rousseau et Montesquieu ont contribué leurs idées remarquables, Rousseau a contribué ses idées musicales tandis que Montesquieu a contribué ses idées philosophiques.

Les formes du gouvernement:- En parlant des formes du gouvernement analysé par Jean Jacques Rousseau et Montesquieu, le premier a adapté la même idée de Montesquieu. Les deux philosophes distinguent trois formes du gouvernement légitime. Cependant, ils ont les noms différents pour chaque forme du gouvernement. Chez Rousseau dans son livre *ó Du contrat social*, il distingue trois formes de gouvernement, les quelles incluent:

- **Gouvernement Démocratique** (gouvernement par le plus grand nombre possible)
- **Gouvernement Aristocratique** (gouvernement par un petit nombre)
- **Gouvernement Monarchique** (gouvernement par un seul)

Dans ces formes du gouvernement, Rousseau cherche les liens que ces formes entretiennent avec l'état social. Il croit qu'il y a un lien étroit de proportionnalité entre le souverain, le gouvernement et l'État. Alors que chez Montesquieu, il distingue trois formes de gouvernement.

- **Gouvernement République** ó le gouvernement où le peuple [ou une partie] a la souveraineté.
- **Gouvernement Monarchique** ó le gouvernement où un seul gouverne, mais par des lois fixes.
- **Gouvernement Despotisme** ó le gouvernement où un seul, sans lois et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices.

Montesquieu, dans le gouvernement Républicain, distingue deux types de ce gouvernement - Aristocratie et Démocratique. Montesquieu a fait cette classification du gouvernement en se basant sur des observations, et il proposait que chaque forme du gouvernement diffère des autres par des nombreux traits sociaux : taille et cohésion de la population, tendance à la hiérarchie ou à l'égalité entre les membres, état de la division du travail, valeurs dominantes et mœurs. Cependant, Rousseau rejette la monarchie et donne sa préférence à la démocratie, c'est-à-dire, il propose donc le plus grand recours aux assemblées du peuple (démocratie directe) mais Montesquieu est incontestablement favorable au gouvernement de la monarchie.

La séparation des pouvoirs :- L'idée de la séparation des pouvoirs était bien élaborée par le père fondateur de l'anthropologie- Montesquieu. À travers *De l'Esprit des lois*, il a proposé

que les pouvoirs doivent être séparés pour éviter l'abus de pouvoir dans une seule main. Il distingue trois formes du pouvoir ;

La législative (édicte les règles) L'exécutif (exécute les règles) Le judiciaire (règle les litiges)

Cependant, Rousseau dans sa contribution, propose que les aristocrates détiennent le pouvoir exécutif. On peut noter les divergences entre Montesquieu et Rousseau. Pour le premier, cette séparation de pouvoir doit être faite avec souplesse [interaction entre les organes] Ce qui aboutira pour avoir un "Gouvernement modéré" Montesquieu, parle ainsi de "balance des pouvoirs" technique qui était appliquée en France en 1791 et aux Etats-Unis dès 1787. Montesquieu s'oppose sur ce point à Rousseau qui conçoit la séparation des pouvoirs selon un principe de "Spécialisation des organes" qui signifie qu'il n'y a pas d'interaction entre les organes du gouvernement C'est-à-dire, il propose que des pouvoirs différents ne doivent pas avoir de rapport entre eux mêmes.

La civilisation, la société et la religion. Montesquieu et Rousseau ont présenté les idées contradictoires dans leurs explications des civiles, politiques, les religieux et des cultures. Montesquieu a proposé le besoin pour la religion et les droits civils. Il croit que la religion et le droit civil apportent des bénédictions plutôt que des maux à la société. Au contraire, Rousseau croyait vraiment que la nature fondamentale de l'homme était bonne, mais la civilisation et la société contemporaine ont entraîné un comportement dépravé. Rousseau a basé ses idées sur la condition désespérée qu'il avait vue dans la société contemporaine française.

La conception de Rousseau et de Montesquieu de la politique se marie car, tous deux ont un point culminant assurant le bien-être de tous et de la société. Néanmoins, il y avait des convergences et des divergences entre leurs idées, les deux philosophes luttent pour le droit et l'égalité de l'homme.

CHAPITRE QUATRE

4.0 IMPACTS DES IDÉES DE MONTESQUIEU ET DE JEAN JACQUES ROUSSEAU

Montesquieu et Jean- Jacques Rousseau sont des figures emblématiques de l'histoire du monde. Leurs contributions aux aspects économiques, sociaux et politiques sont immenses. Les idées des deux philosophes ont influencé la pensée politique, sociale et économique de la société française et du monde entier, depuis le 18^e siècle jusqu'à nos jours. Ils ont offert les observations analytiques sur la nature de l'homme, la société, le droit, le commerce, le travail, la propriété et leurs impacts immenses sur la condition humaine. À travers leurs idées, la société française et même le monde entier ont évolué. Donc, ce chapitre va faire la numération des impacts que les idées de Rousseau et de Montesquieu ont faits dans la société. Même si ils sont morts longtemps, leurs idées et ses impacts sont vivants.

Pour bien aborder les impacts des idées de Jean- Jacques Rousseau et Montesquieu, nous allons les arranger en trois parties :

Les impacts sociaux

Les impacts économiques

Les impacts politiques

4.1 IMPACTS SOCIAUX

Les impacts sociaux signifient les conséquences qui sont relatifs à une société, et à une collectivité humaine. Elles concernent les rapports entre l'individu et les autres membres de la société. Donc, les idées de Rousseau et de celle de Montesquieu avaient les effets sociaux qui affectent l'homme et la société. On peut voir les influences dans les cas différents.

L'idée de la liberté proposée par Montesquieu et Rousseau a transformé l'Europe ancienne. Les chefs religieux ont commencé à changer leurs pratiques dogmatiques. Les citoyens ont commencé à avoir la passion pour raisonner. Leurs idées ont apporté la paix, l'unité et le progrès. Ils ont apporté un monde nouveau et ils ont changé la forme du gouvernement. Les rois ont commencé à gouverner en se basant sur la constitution. Les idées éclairées ont détruit l'Ancienne France. (Guillaume, 1789, p243)

Du contrat social de Rousseau, a beaucoup contribué au fondement de la société d'aujourd'hui. La notion de l'état de nature qui se trouve dans l'œuvre, est d'une idée signifiante du point de vue du système juridique. Cette notion a inspiré les révolutionnaires françaises pour la rédaction de **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** de 1789, plus particulièrement son article 6. le travail est le texte fondamental de la révolution Française.

Par suite Montesquieu a contribué à la définition de l'esprit Européen. Son idée de la séparation des pouvoirs a inspiré les rédacteurs de **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**. L'article 16 ;

Toute société dans la quelle la garantie des droits
n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs
déterminée, n'a point de constitution. (p266)

Aussi, l'idée de la volonté générale de Rousseau est explicitement mentionnée dans **La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** écrit par Olympe de Gouges. Donc, à l'aide de La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'homme a commencé de vivre librement, la face entière de la société a changé pour l'avantage de tous.

Néanmoins, Lafayette, Mirabeau et les autres révolutionnaires ont été inspirés par les idées de Montesquieu. Les idées ont aidé ces révolutionnaires d'avoir une évolution de paix et du gouvernement monarchie basé sur la constitution. Un autre impact social se trouve dans les influences des idées de Rousseau et de Montesquieu sur les autres philosophes célèbres. Rousseau, à travers ses idées, a eu beaucoup d'influence sur les principaux acteurs de la Révolution française, tels que Saint-Just, Marat, Babeuf et Maximilien Robespierre. La pensée

sociale de Rousseau devenue progressivement incontournable, avait influencé les révolutionnaires de 1830 et de 1848. Ces révolutionnaires en se basant sur les idées de Rousseau, ont trouvé un moyen de préserver la liberté de l'homme dans la société. (Gregory, 1999, p12)

L'idée de Rousseau sur l'éducation a aidé le système national de l'éducation de la société française. Son travail, "EMILE" a eu de l'impact profond sur l'éducation. L'ouvrage était la plus signifiante sur l'éducation au 18^e siècle et il a fait des impacts formidables sur les théories modernes de l'éducation élémentaires. Dans l'œuvre, Rousseau a proposé l'éducation basée sur la promotion de la bonté naturelle de l'enfant au lieu d'imposer les enfants d'avoir un seul moule. Cette méthode d'éducation va préserver la bonté naturelle de l'enfant au lieu de la détruire. Alors, l'œuvre a affecté les penseurs de l'éducation de la génération future. (Patterson, 1971, p45)

La contribution de Rousseau à l'éducation a affecté les aspects différents de l'éducation comme- l'organisation, les buts, les méthodes des recherches, le programme, la développement de l'individu, l'usage des organes du sens et, les activités de l'enfant. Ces aspects avaient influencé l'éducation moderne de nos jours. Elles sont utiles dans l'éducation de 18^e siècle jusqu'à nos jours. À travers la philosophie de l'éducation de Rousseau, il y avait la naissance de l'éducation nouvelle au 19^e siècle et aussi le concept scientifique et psychanalytique de l'éducation avaient proposé. (Novello, 1999, p51)

Avant la révolution française, la notion de l'inégalité était l'un des principaux griefs déclenchés par les masses en France, mais à l'aide des idées de Rousseau et Montesquieu, ce problème a été corrigé et la société a évolué.

Les idées de Rousseau et de Montesquieu ont transformé la vie, la culture, la pensée anciennes et elles ont apporté le monde nouveau. Ce monde nouveau est rempli des accomplissements différents et la phobie de la vie avait été détruite. (Gregory, 1999, p13)

4.2 IMPACTS ECONOMIQUES

Les impacts économiques sont les influences qui font partie des développements des entreprises. Ces effets ont des rapports avec l'économie. Montesquieu et Rousseau, avec leurs idées ont influencé l'économie de la société française et ses environs.

Du Contrat Social est un ouvrage populaire qui a des impacts profonds sur les pensées européennes, particulièrement, il a influencé le mouvement romantique de 19^e siècle. Ce mouvement a condamné l'inégalité et l'oppression en éclairant les citoyens de France.

À cause des idées de Rousseau et Montesquieu, le peuple français au 19^e siècle a commencé à écrire des œuvres inspirées par eux. Donc, il y avait l'essor du roman et la vulgarisation de la connaissance. La plupart de gens a commencé à écrire des romans sans obstacle. Leurs idées ont motivé les auteurs à réaliser que la beauté de la nature a un lieu rayonnant dans la littérature. Le romantisme en Allemagne, la France, et l'Angleterre doit beaucoup de l'influence de Rousseau. (Monglond, 2000, p54).

Cependant, l'œuvre autobiographique de Rousseau, "Confession" a inspiré aux citoyens à écrire leurs autobiographies. Avant Rousseau, presque personne n'écrivait les œuvres autobiographiques sauf les Religieux qui veulent garder les autres dans le développement religieux. Beaucoup de gens avaient peur d'écrire ces ouvrages. Cependant, avec l'œuvre autobiographie de Rousseau, l'individu a commencé à reconnaître soi-même et les citoyens ont commencé à écrire leurs œuvres. (Gregory, 1999, p9)

Subséquentement, Chez Montesquieu, ses idées ont aussi des impacts économiques. Les citoyens prospèrent sous un Gouvernement non-despotique. Sous ce type de système, les citoyens pourraient librement s'engager dans le commerce, acquérir des propriétés, profiter de leur famille, bénéficier de travaux et se sentent sécurisés et protégés par leurs dirigeants. Quand il y a un tel gouvernement, la norme économique s'améliore et la paix et la stabilité se manifestent pour tous. (Spector, 2006, p449)

Les idées de Montesquieu ont influencé la plupart des gens comme David Hume, un philosophe écossais ; Thomas Paine, un activiste politique ; Alexis de Tocqueville, un penseur Français et Hannah Arendt, un penseur politique et les autres. Une autre idée de Montesquieu qui a un impact économique, c'est la théorie des climats. Le climat est un élément essentiel à l'économie, et cette théorie aussi a eu un effet interactif sur le développement économique. Basé sur cette notion, il y a l'affirmation que la température au sein des pays influence les résultats économiques globaux. Dans *De l'esprit des lois*, c'est entendu que ; << les excès de chaleur rendent l'homme paresseux >> (Livre xiv, chapitre 2, p446). Cela signifie que les peuples vivant dans les régions tempérées chaudes ont tendance à avoir une faible productivité, rendant ainsi les revenus de l'économie faible. Les pays chauds ont tendance à être les plus pauvres. Cette théorie était une base pour les chercheurs qui travaillent sur le climat et la géographie. La plupart des chercheurs ont adopté la théorie de climat de Montesquieu. (Pinna, 1989, p324)

Du Contrat Social a l'impact économique sur la vie des Japonais. Le penseur politique japonais, Ch. Min Nakae de l^r meiji a traduit en 1874, une partie *du contrat social* en Chinois classique, afin de faire profiter les Japonais et les peuples d'Asie surtout dans les aspects économiques. À cause des idées, beaucoup d'événements se sont produits dans ces pays. Des événements comme le commerce et des investissements, l'égalité entre les hommes et la liberté. Ces idées ont amélioré les relations économiques entre les pays.

4.3 IMPACTS POLITIQUES

Les impacts politiques ont des rapports avec des organisations des pouvoirs dans l'État. Ces impacts ne sont pas inéluctables à travers les idées de Rousseau et de Montesquieu.

Les auteurs originaux de la constitution des États-Unis ont été bien éduqués et ils connaissaient certainement les œuvres de Montesquieu et Rousseau. Leurs idées sur le gouvernement ont des impacts sur la constitution des États-Unis. La théorie de la séparation des pouvoirs chez Montesquieu a profondément influencé les fondateurs de l'Amérique. (Sergio, 1951, p300). Son idée de la séparation des pouvoirs en législative, Exécutive et judiciaire a formé la base de la rédaction de la Constitution des États-Unis. *De l'Esprit des lois*

a inspiré la rédaction de la Constitution Américain en mettant le principe des “*checks and balances*’.” Cette théorie a été mis en place non seulement dans la constitution des Américains, mais aussi dans la Constitution des nombreux pays partout dans le monde, par exemple le Nigérian, la République du Bénin, le Togo, Le Ghana, ainsi de suite. Aussi, *De l’Esprit des lois* a inspiré la Constitution Française de 1791.

Subséquentement, les idées de Rousseau, qui ont des principes ont influencés la forme de la Constitution Française. Les auteurs de cette constitution reconnaissent les dettes qu’ils doivent à lui. Aussi, nous pouvons dire que *Du Contrat Social* a donné la forme de plusieurs mesures politiques : La Révolution française, et la Constitution civile du clergé [1790].

Ainsi, *Du Contrat Social* de Rousseau a été l’évangile de la révolution. Ses idées ont eu des influences considérables chez tous les réformateurs et révolutionnaires des XIX et XX siècles. La volonté générale et la liberté ont eu une grande influence sur les grands orateurs de la Révolution Française. Aussi l’idée de la souveraineté du peuple non seulement a influencé le gouvernement des Américains mais aussi elle avait des impacts profonds sur le monde de XX siècle, du Socialisme au Nazisme. (Durkheim, 1966, p15).

Ensuite, Les travaux de Rousseau ont influencé l’esprit révolutionnaire français. Ses idées étaient proclamées par les révolutionnaires pendant la Révolution Française de 1789, telles que -La liberté, l’égalité et la souveraineté populaires. Ces sont les trois dogmes fondamentaux de la Révolution Française qui deviennent aujourd’hui les principes de la démocratie du monde entier. Aussi, la critique de Rousseau sur la propriété privée est la base des idéologies Marxiste.

Comme cela, l’influence de Jean Jacques est majeure dans le domaine de la politique en nourrissant la réflexion sur la démocratie. Ses idées proposent que, seul le peuple est le dépositaire du pouvoir. Ces idées ont inspiré des nombreux régimes politiques révolutionnaires en soutenant que le peuple est souverain et tous les individus sont représentés dans le Pacte. À travers ces notions, les dirigeants sont élus par le peuple et la volonté générale est atteinte. Rousseau a présenté tout d’abord la démocratie comme forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple, et pour que cette souveraineté puisse s’exercer, on doit pouvoir voter. Ce qui nécessite implicitement la reconnaissance du suffrage universel. Cette idée est pertinente en ces jours, la plupart des pays pratiquent la démocratie. À partir de l’âge de 18, un homme ou une femme a le droit d’exercer son droit de voter pour son propre candidat choisi par lui-même et non pas par impulsion. (Knee, 1989, p295).

Avant la révolution de 1789, le tribunal avait basé son pouvoir sur les droits historiques, cependant, à l’aide des idées de Montesquieu, le tribunal a adopté le rôle de “*corps intermédiaires*”. Il est devenu le corps entre le roi et les sujets. *De l’esprit des lois* a joué le rôle en formant la structure de la constitution de plupart des pays

Les impacts des idées de Montesquieu et de Rousseau ont affecté la structure de la nation.

CONCLUSION

Nous avons fait un bilan de l'évolution socio-économique et politique des idées et des œuvres de Montesquieu et de Rousseau ; *De l'esprit des Loies* et *Du Contrat Social* respectivement. Pour le travail, nous avons touché les points forts qui concernent les philosophes du 18^e siècle et les rôles importants joués par ces philosophes. Leurs origines et leurs succès au cours du 18^e. Aussi, nous avons analysé la vie et les œuvres de Jean Jacques Rousseau et celles de Montesquieu. Sans oublier les idéologies de deux philosophes, nous avons également proposé les impacts socio-économiques et politiques qui en découlent.

A travers *Du Contrat Social* et *De l'esprit des Lois*, les auteurs demandent la liberté et l'égalité parmi les citoyens et aussi la séparation des pouvoirs pour éviter la concentration du pouvoir dans une seule main. Aussi, les auteurs ont condamnés l'inégalité, l'esclavage, l'oppression et l'hypocrisie. Ces philosophes ont proposé l'idée de la volonté générale et l'esprit général pour que les citoyens Français puissent vivre ensemble basés sur une notion de vivre en paix et en harmonie.

Aujourd'hui, la plupart des pays avait adopté les idées de Jean - Jacques Rousseau et de Montesquieu. Leurs idées incluent- la séparation des pouvoirs, les formes du gouvernement, la souveraineté populaire, l'esprit de la nation, la théorie des climats, la liberté, la volonté générale ainsi de suite. Leurs idéologies ont apporté des évolutions socio-économiques et politiques positives au monde entier. En France, Le système du gouvernement et le système de l'éducation ont changé à cause des idéologies de Rousseau et Montesquieu. Leurs idéologies ont apporté la liberté, l'égalité et la fraternité à la société française. Leurs notions ont aidé les citoyens de sortir du monde de l'obscurité et ils ont accepté le monde de la lumière. À l'aide des idées de Rousseau et Montesquieu, l'église a perdu son pouvoir et la souveraineté du peuple avait été popularisée.

Vraiment, Rousseau et Montesquieu avaient provoqué des impacts profonds dans la société française et dans le monde entier. À travers leurs idéologies, ces philosophes ont apportés des évolutions à la société française et au monde entier. Leurs idéologies avaient des impacts profonds sur la révolution française de 1789. La démocratie que nous pratiquons aujourd'hui a sa racine dans l'idée de la souveraineté populaire proposée par Jean Jacques Rousseau. La voix du peuple doit être entendue parce que la souveraineté repose sur le peuple seulement.

Chez Montesquieu, à travers son idée de la séparation des pouvoirs, le gouvernement n'est pas complet sans la division du pouvoir pour éviter la tyrannie. Cette idée de la séparation des pouvoirs se trouve dans la constitution de la plupart des pays dans le monde. L'idée avait fait l'impact profond sur la politique de ces pays.

Néanmoins, les impacts des idées de Rousseau et Montesquieu ont apporté des évolutions distinctives à la société française et au monde entier. Les pratiques comme- l'abus des droits de l'homme, la phobie de la vie, l'injustice, la tyrannie, l'obscurité de la pensée humaine, la corruption, avaient terminées à l'aide des idées de Rousseau et Montesquieu. Leurs idéologies avaient fait évoluer l'économie, le système de gouvernement et l'éducation.

Cependant, la question est, est-ce-que ces évolutions existent encore tel qu'elles étaient lorsqu'elles ont été proposées par les philosophes ? Où est la voie du salut des paysans ? Est-ce dans le gouvernement démocratique bien pratiqué ? À notre avis, pour avoir des évolutions propres, le gouvernement et les citoyens doivent travailler ensemble, il faut vivre en paix l'un avec l'autre et il faut respecter la constitution de notre pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Artz, Fedrick. *The Enlightenment in France*. Kent: KentStateUniversity Press, 1968.
_____. *Reaction and Revolution :1814-1832(Rise of the modern Europe)*.
Kent :Kent State university Press, 1970.
- Augé, Marc. 'Montesquieu, Rousseau et l'anthropologie politique'. Cahiers internationaux de sociologie 40(1966) :17-42
- Barckhausem, Henri Auguste. *Montesquieu,ses idées et ses œuvres d'après les papiers de la Brede*.Hachette,1907.
- Berthier, Guillaume .*Observation sur le Contrat Social de J.J Rousseau*. Paris : mérigot le jeune, 1789.
- Cotta, Sergio. *Montesquieu, la separation des pouvoirs et la constitution federale des Etats-Unis, 1951*.
- Dart, Gregory. *Rousseau, Robespierre and English Romanticism*.England: Cambridge University Press, 1999.
- Derathé , Robert. *Le rationalisme de J.J Rousseau*. Paris :PUF, 1948.
_____.*Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau* .Revue internationale de philosophie :PUF, (1955) :366-386.
- Durkheim, Emile. *Montesquieu et Rousseau, Précurseurs de la Sociologie*.
Paris : libraire marcel rivièrre et cie, 1966.
- Franklin. *Dictionnaire Encyclopédique de Française*. Paris : ElectronicPublisher Inc,2008.
- Kingston, Rebecca. *Montesquieu and the Parlement of Bordeaux*.Geneva: LibraireDroz, 1961.
- Knee, Philip. *∅ la question de l'appartenance: Montesquieu, Rousseau et la Revolution francaise* ''Revue Canadienne de Science Politique 22.2(1989):285-312
- Mcfarland Thomas. *Romanticism and the Heritage of Rousseau*.Oxford: ClarendonPress, 1995.
- Montesquieu. *De l'esprit des lois*. Paris : Editions Gallimard, 1995.
_____.*Défense de l'esprit des lois*,Paris :Edition Gallimard,1951.
- Motylewski, Patricia. *La Societe Francaise pour l'abolition de l'esclavage :1834-1850*.Edition l'Hatmattan,1998.
- Novello, Mary K. *Jean-Jacques Rousseau, father of Government School*. British Education on line.7 september,1999.

- Patterson, Sylvia W. *Rousseau's Emile and Early Children's literature*. Scarecrow Press, 1971.
- Paul, Johnson. *The intellectuals*. England :Harperennial, 1988.
- Pinna, M. *Un aperçu historique de <<la theorie des climats>>* Annales de Geographie, Vol. 98 no.547, 1989. P322-325.
- Rousseau, Jean Jacques. *Du contrat social*. Paris : Flammarion, 2004.
- _____.*Les confession*. Paris : Editeur Cazin, 1782.
- _____.*Emile ou de l'éducation*, Paris : Garnier,1762.
- _____. *Les rêveries du promeneur solitaires*. Paris : Editeur Cazin, 1755.
- _____.*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.Paris, Bordas, 1754.
- Sénelier, Jean. *Bibliographic general des œuvres de J.J Rousseau*. Paris :PUF, 1950.
- Spector, Celine. *Montesquieu et l'emergence de l'economie polique*.Vol.96.Honore Champion,2006.
- Webb, Robert. *Jean Jacques Rousseau, the father of romanticism*. Paris: F. watts, 1970.